

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 mars 2019 – 20H30

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-Baptiste CAU, Simone DÉLIOT, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Marie-Françoise GIRARDET, Agnès LAURENT Sylvie LUCCISANO à partir de 21h, Didier PAINEAU, , Véronique RÉVEILLON, Bernard SÉNÉ,

Membres absents excusés : Ludovic PICOD qui donne procuration à Didier PAINEAU, Évelyne FEIN, Vincent DUMÉTIER,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 4 février 2019

- 1. Choix du cabinet d'études pour réalisation d'une étude de faisabilité pour le chauffage du bâtiment mairie et demande de subvention**
- 2. CAGB : constitution d'un groupement de commandes permanent**
- 3. CAGB : évaluation des charges transférées prévisionnelles 2019**
- 4. CAGB : compétence voirie - éclairage public - restes à réaliser en fonctionnement**
- 5. Questions diverses.**

Demande d'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour acceptée : convention avec le SMIX pour déplacement d'une chambre Télécom

- 1. Choix du cabinet d'études pour réalisation d'une étude de faisabilité pour le chauffage du bâtiment mairie et demande de subvention**

Réalisation d'une étude de faisabilité pour remplacement du chauffage : 4 cabinets d'études ont fait une offre

- BET pour 4 750 € HT
- Besace pour 3 320 €HT avec le délai de réalisation le plus court (4 semaines)
- Gallet pour 4 444 € HT
- Planair pour 4 000 €HT

Le conseil municipal choisit le mieux disant : le cabinet BESACE et autorise le Maire à signer la proposition d'honoraires pour 3 320 € HT.

L'étude sera présentée au prochain conseil prévu le 8 avril.

Le conseil municipal sollicite une subvention de l'ADEME et du Département pour cette étude.

VOTE Pour à l'unanimité

- 2. CAGB : constitution d'un groupement de commandes permanent**

Le conseil municipal accepte la nouvelle convention du groupement de commandes permanent géré par la CAGB.

VOTE Pour à l'unanimité

- 3. CAGB : évaluation des charges transférées prévisionnelles 2019**

Le conseil municipal approuve l'évaluation provisoire des charges transférées pour 2019 suite à la CLECT du 7 février 2019.

Ces charges sont calculées suite au transfert des compétences "voirie" avec la reprise de l'emprunt par la CAGB et "Eclairage public"

L'attribution définitive sera connue en juin.

4. CAGB : compétence voirie - éclairage public - restes à réaliser en fonctionnement

Des factures EDF restent à payer en 2019 malgré le transfert de la compétence au 1er janvier 2019.
Le conseil municipal donne son accord pour inscrire 855.65 € en restes à réaliser

VOTE Pour à l'unanimité

5. Chambre France Télécom du Syndicat Mixte du Doubs Fibre Haut débit au carrefour RD 105/101.

Devis de 9316.02 € pour la déplacer vers l'accotement. Proposition de signer une convention pour partager le coût entre la commune et le SMIX pour moitié chacune.

Vote POUR à l'unanimité

6. Questions diverses.

- **Lotissement** : la parcelle 46 est vendue pour 72 000 €; 2 parcelles sont réservées et 2 autres sont encore à vendre

- Demande en cours de discussion pour lotir 4 parcelles avec un accès sur une voie communale par une impasse.

Si cette impasse reste privée, il faudra que le propriétaire achète le terrain communal entre sa parcelle et la voie publique.

Si l'impasse est rétrocédée à la commune, il faudra vérifier le bon état de réalisation avant la reprise

- **ASBO** : Rencontre avec la CAGB et le club de foot suite à la reprise du terrain de foot pour l'aménagement de la base de loisirs. Le club de foot pourra finir la saison à Boussières et envisager une fusion des deux clubs.

- Maison d'Assistantes maternelles - MAM

Rencontre avec deux assistantes maternelles qui souhaitent créer une MAM pour l'accueil de 8 enfants.
La commune pourrait leur louer la maison du 10 Route de la Saline après des travaux de gros œuvre.

Décision à prendre en fonction du projet de construction de la micro-crèche au lotissement et de la réponse de la CAF prévue mi mars.

- Service Déchets du Grand Besançon - suppression des marches arrière des camions

- Ch des Combes et Ch du Pré du Bief : prévoir un lieu de regroupement de poubelles

- Ch de Chevanne : la CAGB prévoit une rencontre avec le propriétaire pour une négociation du demi-tour en haut de la rue

- Boulangerie épicerie à vendre

Suite à l'annonce parue dans le "bon coin", le conseil municipal s'interroge sur la pérennité de ce service pour nos habitants et affirme ici son attachement au maintien de ce commerce sur notre commune.

Fin de la séance à 22h15